

Commune de BETTING

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 10

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 28 NOVEMBRE 2014

Absents excusés : Blaise Alain - Chaboussie Périna – Coletti Dominique - Fick Monique - Guthmuller Joëlle

Date d'envoi de la convocation : 24 novembre 2014
Adoption du procès verbal de la séance du 31 octobre 2014, par les conseillers présents à cette réunion.

INFORMATIONS et COMMUNICATIONS

SITUATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI au 15.11.2014

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 55 dont 33 hommes et 22 femmes.
Le nombre de personnes indemnisables est de 39 (≈ 71 %).

SITUATION DE LA TRESORERIE

La situation de la trésorerie présentait au 1^{er} novembre 2014 un solde créditeur de 1 633 904,91 €.

POINT 1 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE – Exercice 2013

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Winborn a confié la gestion de son service d'eau potable à Véolia Eau par contrat d'affermage en date du 22 mai 2000 pour une durée de 20 ans.
Le service délégué concerne l'alimentation en eau potable des communes de Béning Les Saint Avold, Betting, Carling, Cocheren, Freyming Merlebach, L'Hôpital et Rosbruck.

Moyens

- 1 usine de production d'une capacité de 24 200 m³/jour, pour une production moyenne de 11 500 l/j
 - 11 réservoirs d'une capacité totale de stockage de 19 895 m³
 - 14 forages
 - longueur totale du réseau : 45,914 km d'adduction, 201,800 km de canalisation de distribution et 77,401 km de longueur de branchements en domaine public
 - l'unité de branchement passe de 7 588 à 7 661
- La consommation moyenne par jour par habitant en 2013 est de 103 litres.

Volumes produits, achetés et mis en distribution (m³)

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|-------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Volume prélevé | 4 487 072 | 4 524 961 | 5 119 548 | 5 787 102 | 5 693 193 |
| Besoin de l'usine | 326 597 | 344 858 | 362 543 | 445 983 | 435 556 |
| Volume produit | 4 160 475 | 4 180 103 | 4 757 005 | 5 341 119 | 5 257 637 |
| Volume acheté | 2 769 | 3 173 | 3 331 | 2 597 | 2 816 |
| Volume vendu | 2 141 624 | 2 049 906 | 2 601 864 | 3 204 502 | 3 210 135 |

Volume distribué 2 021 620 2 133 370 2 158 472 2 139 214 2 050 318
 $5\,693\,193 - 435\,556 = 5\,257\,637\text{ m}^3$
 $(5\,257\,637 + 2\,816) - 3\,210\,135 = 2\,050\,318\text{ m}^3$
(Volume acheté à la CAFPF et concerne le secteur Est Bois à Rosbruck)

| <u>Ventes (m³)</u> | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Vente à la CAFPF | 1 669 805 | 1 640 208 | 2 215 727 | 2 815 518 | 2 750 364 |
| Vente au SAFE | 466 975 | 404 852 | 381 392 | 383 670 | 372 906 |
| Vente à Hombourg H. | 4 844 | 4 846 | 4 745 | 5 314 | 86 865 |
| Vente aux abonnés | 1 278 117 | 1 259 108 | 1 235 019 | 1 180 975 | 1 195 265 |
| Vente totale | 3 419 741 | 3 309 014 | 3 836 883 | 4 385 477 | 4 405 400 |

(CAFPF : Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France)

(SAFE : Syndicat d'Assainissement et d'Adduction d'Eau Potable de Farébersviller et Environs)

(SIEW : Syndicat Intercommunal des Eaux du Winborn)

Volume consommé autorisé 365 jours (m³)

Le volume consommé autorisé 365 jours est la somme du volume comptabilisé (issu des campagnes de facturation de l'exercice), du volume consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public,...) et du volume de service du réseau (purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs,...). Il est ramené à 365 jours par un calcul prorata temporis sur la part comptabilisée, en fonction du nombre de jours de consommation.

Pour 2013 : $(1\,195\,265 : 378) \times 365$ auquel il faut rajouter $60\,000\text{ m}^3 = 1\,214\,158\text{ m}^3$

$$1\,119\,265 + 60\,000 = 1\,255\,265\text{ m}^3$$

$$(1\,119\,265 : 378) \times 365 = 1\,154\,158\text{ m}^3$$

$$1\,154\,158 + 60\,000 = 1\,214\,158\text{ m}^3$$

Ces résultats serviront au calcul : - du rendement du réseau de distribution

- de l'indice linéaire des volumes non comptés

- de l'indice linéaire des pertes en réseau

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Volume comptabilisé SIEW | 1 278 117 | 1 259 108 | 1 235 019 | 1 180 975 | 1 195 265 |
| Volume de service réseau | 60 000 | 60 000 | 60 000 | 60 000 | 60 000 |
| Volume consommé autorisé | 1 338 117 | 1 319 108 | 1 295 019 | 1 240 975 | 1 255 265 |
| Nb de jours de consommation entre 2 relevés annuels | 356 | 364 | 363 | 379 | 378 |
| Volume comptabilisé 365 jours | | | | 1 140 467 | 1 154 158 |
| Volume consommé autorisé 365 jours | 1 370 429 | 1 322 567 | 1 301 824 | 1 200 467 | 1 214 158 |

Performances du réseau

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|--|---------|---------|---------|---------|---------|
| Rendement du réseau distribution (%) | 84,40 | 80,60 | 82,00 | 82,50 | 84,1 |
| Indice linéaire de perte (m ³ /jour/km) L. de canalisation de distribution (ml) | 8,84 | 11,01 | 11,63 | 12,67 | 11,35 |
| Volume perdu (m ³) | 201 713 | 201 780 | 201 778 | 201 834 | 201 800 |
| | 651 191 | 810 803 | 856 648 | 938 747 | 836 160 |

rendement du réseau de distribution : $(1\,214\,158 + 3\,210\,135) : (5\,257\,637 + 2\,816) = 0,841 = 84,1\%$

la perte en réseau est de : $(2\,050\,318 - 1\,214\,158) : (201\,800 : 100) : 365 = 11,3520\text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$

$11,3520\text{ m}^3 \times 201,8\text{ km} \times 365\text{ jours} = 836\,159,92\text{ m}^3$

| <u>Activité clientèle</u> | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|----------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Nombre total d'abonnés | 11 455 | 11 490 | 11 481 | 11 595 | 11 556 |
| Nombre total habitants desservis | 29 502 | 29 368 | 29 183 | 29 423 | 29 238 |

| <u>Données pour Betting</u> | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|------------------------------------|--------|--------|--------|--------|----------------|
| Nombre d'habitants | 915 | 914 | 910 | 922 | 907 |
| Nombre d'abonnés | 399 | 403 | 394 | 399 | 393 |
| Volume vendu (m ³) | 54 735 | 50 199 | 56 182 | 52 829 | 47 110(-10,8%) |

| <u>Compteurs</u> | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|-------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Nombre de compteurs | 11 975 | 12 082 | 12 142 | 12 234 | 11 908 |
| Nombre de compteurs remplacés | 575 | 180 | 226 | 195 | 198 |

| <u>Bilan énergétique</u> | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|---------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Energie relevée consommée (KWh) | 4 688 144 | 4 474 749 | 5 091 566 | 6 146 112 | 6 045 536 |

Prix du service public de l'eau

Pour établir le prix du service, il est indispensable de prendre en compte toutes les étapes qui vont du prélèvement (forage) au produit fini (eau traitée). Toutes ces étapes, telles que l'énergie utilisée pour le pompage et la chaîne de traitement, l'entretien du matériel, le transport de l'eau et la distribution, les analyses, etc..., ont un coût. L'ensemble de ces coûts détermine le prix du service.

Coût de l'eau hors assainissement

Au 1^{er} janvier 2012 : 2,6102 € le m³

Au 1^{er} janvier 2013 : 2,6249 € le m³

Qualité de l'eau

L'eau distribuée en 2013 a été sur le plan bactériologique de bonne qualité, à l'exception d'une analyse non conforme sur 99 analyses. L'analyse de contrôle a été déclarée conforme. Elle est restée conforme aux exigences de qualité réglementaire sur le plan physico-chimique pour les substances recherchées.

Principaux faits marquants de l'année

- Forte hausse des volumes vendus à la commune de Hombourg Haut (86 865 m³).
- Réhabilitation du château d'eau.
- Qualité de l'eau : une non-conformité microbiologique a généré le déclenchement d'une crise dans le cadre du système qualité suite à un prélèvement bactériologique non conforme, impasse de la Mairie à Cocheren en date du 19 août 2013 (prélèvement de contrôle conforme).
- 84,1 % de rendement du réseau.
- Renouvellement des branchements rue Joffre à L'Hôpital.
- Renouvellement des branchements rue Foch à Freyming Merlebach.
- Renouvellement de la conduite et des branchements rue du 5 Décembre à Freyming Merlebach dans l'emprise du projet d'aménagement de la ville.
- Renouvellement de la conduite et des branchements rue de la Montagne à Cocheren.
- Extension du réseau de distribution impasse des Alouettes à Cocheren.
- Intégration des réseaux du lotissement rue du 19 mars 1962 à L'Hôpital.
- Intégration des réseaux du lotissement impasse de la Source à Betting.
- Installation d'une conduite de vidange au réservoir Barrois.

Travaux à prévoir

- Démolition de l'ancienne usine Carrière.
- Etude d'une filière pérenne pour le traitement des eaux de lavage des filtres de l'usine.
- Réaliser un programme de renouvellement de conduites et branchements.
- Dévoiement de la conduite DN 500 au niveau du poste de péage Sanef à Saint Avold.

Insuffisance à améliorer

- Installation de compteurs de sectorisation sur l'ensemble du réseau de distribution.

Dette du syndicat

Au 1^{er} janvier 2012 : 1 709 65100 €

Au 1^{er} janvier 2013 : 1 665 000,00 €

POINT 2 : REVISION DES LOYERS DES LOGEMENTS ET GARAGE COMMUNAUX

Le Maire propose au conseil municipal d'augmenter les loyers à compter du 1^{er} janvier 2015, des 2 logements et du garage situés 50 rue Principale.

Compte tenu de la variation de l'indice de référence des loyers, les loyers mensuels sont fixés comme suit : 290,42 € par mois pour un logement et 19,25 € par mois pour le garage.

Le Maire propose également, de renouveler le contrat d'entretien des 2 chaudières installées dans ces logements avec la société SYNERGIE de Saint Avold. Le coût annuel est de 96,65 € TTC par chaudière. Cette somme sera réglée par la commune à la société SYNERGIE et ajoutée au montant des loyers. Le loyer mensuel d'un logement est donc de $290,42 + 8,06 = 298,48$ €.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve les nouveaux loyers appliqués à compter du 1^{er} janvier 2015.

POINT 3 : CONVENTION DE MISE EN FOURRIERE DES VEHICULES

Par délibération du 14 juin 2013, une convention de mise en fourrière des véhicules a été signée, avec le Garage Spannagel de Freyming Merlebach. Suite à une modification des tarifs, le Garage Spannagel nous propose de signer une nouvelle convention. Le coût d'un enlèvement de véhicule est fixé à 116,56 € TTC et de l'expertise à 61,00 € TTC.

La mise en fourrière concerne les véhicules se trouvant sur une voie, publique ou privée, ouverte à la circulation publique où le Code de la Route s'applique.

Elle peut être prescrite, entre autres, dans les cas suivants :

- le stationnement en un même point de la voie publique pendant plus de 7 jours consécutifs,
- les véhicules constituant une entrave à la circulation,
- les véhicules qui compromettent la sécurité des usagers de la route, la tranquillité ou l'hygiène publique... , et la conservation ou l'utilisation normale des voies,
- le véhicule réduit à l'état d'épave ou en voie de le devenir.

Les frais d'enlèvement, de garde en fourrière, d'expertise et de vente ou de destruction du véhicule sont à la charge du propriétaire du véhicule. Par contre, si le propriétaire est insolvable, décédé ou disparu, les frais sont pris en charge par la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve la signature de cette convention.

POINT 4 : REVERSEMENT DU PRODUIT DE LA LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE

Le produit de la location de la chasse communale peut être reversé en totalité ou en partie à la Caisse d'Assurance Accidents Agricoles de l'Alsace-Moselle. Ce versement permet de faire une économie substantielle, d'une part des frais d'assiette, de recouvrement et de non-valeur (8 %) prélevés par les services fiscaux et d'autre part des frais de répartition (6 à 8 %).

Le montant annuel de la location est de 3 500 € pour la durée du bail du 02 février 2015 au 1^{er} février 2024.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de reverser 30 % du produit de la location de la chasse à la Caisse d'Assurance Accidents Agricoles de l'Alsace-Moselle, soit un montant annuel de 1 050 €.

POINT 5 : NOMINATION D'UN ESTIMATEUR POUR LA DUREE DU BAIL DE CHASSE

Les dégâts occasionnés aux cultures par les gibiers, notamment les cerfs, daims, chevreuils, faisans, lièvres ou lapins, ouvrent droit à un dédommagement de la part du locataire de la chasse et font l'objet d'une évaluation dans les conditions prévues par le Code de l'Environnement. A l'exception, des dégâts des sangliers qui sont pris en charge par le Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers. A cette fin, un estimateur est désigné dans chaque commune au début du bail, et pour toute sa durée. Il est choisi parmi les habitants d'une commune voisine, nommé par le Maire après accord du conseil municipal et du locataire de la chasse communale. Sa nomination est soumise à l'approbation révocable du Préfet.

Le conseil municipal à l'unanimité, désigne M. TRUNKWALD Raymond de Guenviller comme estimateur de la commune pour la durée du bail du 02 février 2015 au 1^{er} février 2024.

POINT 6 : TRAVAUX COMMUNAUX

Mairie

Mise en place d'un coffret de redistribution du réseau FTTH – très haut débit en fibre optique, à l'entrée gauche du parking de la mairie, par la société Stagno de Seingbouse d'un montant de 4 415,76 € TTC.